

LE SABOT DE VÉNUMS

La revue du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

N°14 Septembre 2000



LE SABOT DE VÉNUS

N°14 - Septembre 2000

ISSN 1164-5628

Revue publiée par le :



**CONSERVATOIRE
DES SITES NATURELS
BOURGUIGNONS**

6 b, rue de la Gouge
B.P. 110, 21803 Quétigny cédex

Tél. : 03 80 71 95 55

Fax : 03 80 46 51 08

Association d'intérêt général déclarée
en 1986 avec des buts précis :

- Assurer la maîtrise foncière ou d'usage de tout milieu naturel remarquable de Bourgogne ou limitrophe.
- Gérer les terrains ainsi maîtrisés.
- Réaliser des dossiers et des demandes de protection de sites naturels.
- Mettre à la disposition des associations et des particuliers des conseils techniques et de la documentation.
- Communiquer au public les notions de patrimoine naturel et de conservation de la nature.
- Coordonner les actions en faveur de la connaissance et de la protection du patrimoine naturel en Bourgogne avec tous les organismes concernés.

Directeur de la publication :
Alain Desbrosse

Directeur de la rédaction :
François Heidmann

Secrétaire de rédaction :
François Cordier

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro :
François Cordier, Alain Desbrosse,
Amaud Duranel, François Heidmann,
Didier Hermant, Bernard Hyvernât, Cécile Truillot.

Comité de lecture :
Cécile Clavelroie-Clerc, Gilles Louviot,
Alain Desbrosse, Philippe Héraud, Éric Morhain,
Jean-Patrick Masson, Gilles Pacaud,
Pierre Maillard, Jean-Luc Duret.

Maquette :
Alain Chiffaut

Mise en page :
François Cordier

Flashage et photogravure : Interligne

Impression : SEMCO

Publication gratuite destinée aux adhérents et donateurs. Pour toute reproduction, même partielle, merci de nous adresser une demande écrite.

Dépôt légal : 3ème trimestre 2000



Photo de
couverture :
Faucon pèlerin sur
une falaise de la
vallée de l'Ouche,
par Philippe Vorbe.

Le bilan foncier
de l'an 2000
(page 3)



Quoi de mieux que
des chevaux sauvages
pour entretenir des
milieux naturels ?
(page 6)

Découvrez trois
nouveaux sites
naturels aménagés
pour la visite
(page 10)



Sommaire

Le castor et La Petite Musique de Nuit	1
Un nouveau directeur pour le Conservatoire	2
Article 1 : assurer la protection de tout milieu naturel remarquable	3
La gestion des milieux humides par les chevaux Konik Polski	6
À la découverte du Faucon pèlerin	8
Trois nouveaux sites naturels à découvrir en "Bourgogne Nature"	10
Lire, voir, sortir	12

Le Castor et la Petite Musique de Nuit

Il est 21 heures passées en ce lundi 8 mai de l'an 2000. Celui que je suis venu espérer sur l'Arroux tranche une branche de saule sur la berge opposée avant de partir dans l'onde vaquer à sa vie nocturne de Castor. Ce bon vieux Bièvre, disparu de nos rivières et que j'allais jusqu'à présent affûter sur les affluents de l'Ardèche ou au fin fond de la forêt polonaise, vit désormais à une portée de jumelles de mon bassin minier natal ! ...



Ph. Roig Thierry / BIOS

Ces plaisirs de naturaliste, le Conservatoire oeuvre depuis plus de dix ans à les faire partager à nos adhérents et aux visiteurs de cette Bourgogne méconnue où l'Ascalaphe batifole au-dessus de l'Ophrys bécasse pendant que le Grand-duc et le Castor reconquièrent leurs royaumes d'antan. Des esprits chagrins nous rétorquent que nos centaines d'hectares acquis et gérés pour en préserver la biodiversité ne sont qu'une goutte d'eau noyée sous les nuages de molécules chimiques déversées par le rouleau compresseur de l'agro-industrie. Soit, mais il est un temps pour tout et l'on ne fera évoluer certaines pratiques que par l'exemple et l'éducation de nos concitoyens. L'exemple, ce sont les sites gérés selon les techniques respectueuses d'un patrimoine biologique et paysager, en collaboration avec des agriculteurs sensibilisés. L'éducation, c'est une oeuvre de longue haleine qui doit donner à chacun, petit ou grand coureur des bois, les clés de la lecture de ce "CD ROM" en



Ph. Gaëlle Nauche

trois dimensions, où la Fauvette grisette chante dans les effluves des aubépines en fleurs, où les stridulations de la Courtilière couvrent les grignotements du Castor écorçant sa branche de saule. C'est en feuilletant quelques belles pages du grand livre des quatre saisons que progressera l'idée de préserver ces petits trésors de la nature bourguignonne et que s'infléchiront un jour des choix qui semblent laisser de moins en moins de place à ces "trotte-menus" qui respirent dans les "bouchures et les feurtaches".

Je laisse le mot de la fin à l'un des pères de la protection de la nature en Europe, le Suisse Maurice Blanchet, initiateur du retour du Castor dans son pays, à qui l'on demandait à quoi pouvait bien servir cette bestiole : "à rien, comme Mozart !" eut-il en réponse.

Alain DESBROSSE
Président du Conservatoire

Un nouveau directeur pour le Conservatoire

François HEIDMANN, littéralement "l'homme des landes", en Alsacien, a pris la succession d'Alain CHIFFAUT, à la tête du Conservatoire. Ecologue de formation, plus particulièrement spécialisé dans les milieux humides et les cours d'eau, il a dirigé pendant neuf ans l'un des plus grands bureaux d'études spécialisés en environnement.

Engagé le jour de mes quarante ans, pour succéder à Alain CHIFFAUT comme Directeur Général du Conservatoire, j'ai pu rapidement considérer le volume et la qualité du travail réalisé à ce jour.

Ma première réaction sera donc de saluer les mérites d'Alain, de l'équipe qu'il a su constituer au fil des ans et de la qualité du partenariat qu'il avait établi, basé sur de véritables relations de confiance, empreintes à la fois de modestie et d'ambition créatrice.

Car, aujourd'hui, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons est l'un des plus importants de France en termes de surface protégée et gérée, et certainement l'un des plus efficaces si l'on rapporte ces 3200 hectares au nombre de personnes employées.

Il est également devenu un partenaire recherché par les structures institutionnelles, qui apprécient ses compétences scientifiques, sa disponibilité, ses capacités de dialogue et sa faculté d'insertion dans la vie locale.

C'est enfin devenu un formidable outil de sensibilisation et d'éducation à la nature que tous les Conservatoires de France lui envient.

Les pieds sur (nos) terre(s) et le regard délibérément tourné vers l'avenir, voilà le Conservatoire tel qu'il m'a été confié aujourd'hui, et dont Alain peut être fier.

Pour poursuivre cette action, il faut bien considérer le fait que nous ne sommes plus seuls : les pêcheurs, les chasseurs, les forestiers, les communes s'orientent de plus en plus vers la gestion et la conservation des milieux et, quelque part, il faut s'en féliciter.

Notre motivation, notre indépendance et la force de nos 2500 membres doivent nous permettre, malgré tout, de rester moteurs en la matière.

Il faudra pour cela conforter encore la professionnalisation d'une équipe de salariés soudée motivée et structurée, resserrer les liens avec nos partenaires institutionnels, en leur offrant toujours plus de transparence et de concertation, fédérer, enfin, toujours plus d'adhérents et mobiliser au mieux les initiatives bénévoles. Nous devons également afficher nos stratégies, savoir où nous allons et pourquoi nous y allons. En d'autres termes, quels sont les espèces, les milieux, dont la Bourgogne est aujourd'hui responsable ? Ce qui n'empêche pas de saisir l'une ou l'autre opportunité.

Ceci vaut également pour nos actions de gestion dont les objectifs, en termes d'espèces et d'habitats, doivent être clairement identifiés. Car "il n'est pas de vent favorable pour qui ne sait où il va".

Il faut par ailleurs utiliser voire multiplier toutes les cordes de notre arc :

La première, l'historique, c'est **la maîtrise foncière**. Elle est toujours d'actualité ! C'est, à mon sens, la stratégie de conservation la plus démocratique, dans la mesure où elle respecte la propriété privée, valeur fondamentale de notre société. Nous devons aujourd'hui convaincre et assurer nos partenaires sur le bien fondé de la démarche et sur les garanties de pérennité, de motivation et de compétences offertes par les conservatoires : les textes applicables aux associations imposent en effet qu'en cas de difficultés, peu probables au demeurant, l'actif soit systématiquement reversé à une association équivalente et, d'autre part, nos actes d'acquisition comportent de plus en plus souvent une clause d'inaliénabilité. Malgré tout, la maîtrise foncière reste ponctuelle et doit être réservée aux sites les plus remarquables et les plus menacés.

La convention de gestion, plus souple, mais moins pérenne, permet de s'insérer largement dans la vie locale en apportant assistance et savoir-faire aux communes et propriétaires privés. C'est ici qu'intervient en particulier notre **équipe de travaux**, véritable partenaire du monde rural.

L'éducation à la nature permet un champ d'action beaucoup plus vaste. La ligne tracée, qui fait notre fierté, doit être maintenue. Nous devons cependant veiller à son équilibre financier.

Les réserves naturelles représentent à elles seules plus de la moitié des surfaces qui nous sont confiées. Elles nécessitent une gestion quasi-quotidienne, beaucoup de persuasion et d'information.

L'enjeu est également d'en faire des instruments forts du développement local, certaines communes ayant déjà compris ce qu'une réserve pouvait leur apporter en termes d'images et d'activité touristique.

Enfin **le service scientifique**, plus qu'un simple bureau d'étude, doit être la véritable cheville ouvrière de l'édifice : définition des stratégies et des méthodes, centralisation des connaissances, diffusion du savoir, et contribution aux réflexions locales et régionales : Natura 2000, contrats de pays, contrats de rivière, contrats territoriaux d'exploitation, etc. Nous pouvons par ailleurs emprunter de nouvelles voies : constitution d'un système d'information géographique, actions de formation, assistance aux maîtres d'ouvrage, renforcement de notre action sur le paysage et la qualité des eaux.

La route est encore longue et, avec de nouveaux statuts, un nouveau directeur et, bientôt, de nouveaux locaux, le Conservatoire est à un tournant qui, je l'espère, pourra être qualifié de second souffle. ■

François HEIDMANN

Article 1 : assurer la protection de tout milieu naturel remarquable

L'action du Conservatoire en Bourgogne ne peut se résumer à une superficie de milieux naturels protégés. Cette attitude reviendrait à nier l'utilité, ne serait-ce que pédagogique et consultative, des actions de l'association auprès des élus et du public. Pour autant, ce chiffre est un bon indicateur de l'efficacité de notre association à remplir le premier objectif qu'elle s'est assigné : "assurer la maîtrise foncière ou d'usage de tout milieu naturel remarquable".

En 1996, à l'occasion de son dixième anniversaire, le Conservatoire publiait dans un numéro anniversaire du Sabot de Vénus un bilan foncier listant l'ensemble des sites gérés. Aujourd'hui, notre association peut se réjouir d'avoir, en quatre ans, plus que doublé cette surface, passant de 1332 ha à 3280 ha. Cette évolution est en bonne partie due à la création de la réserve naturelle du Val de Loire, qui protège 20 km de rive ligérienne sur 1500 ha. Mais si cette nouvelle réserve a été un moment important de la vie de notre association, elle ne doit pas masquer tout le travail foncier réalisé en direction de sites de plus petites surfaces, une quarantaine en tout depuis 4 ans. Le Conservatoire est ainsi gestionnaire de 119 sites d'une superficie moyenne de 27,5 ha.

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Nos choix d'intervention se fondent

sur les listes d'espèces rares et protégées et l'inventaire des zones naturelles. Ces dernières, nommées ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), sont de deux types : les zones de type I sont des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ; les zones de type II correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. 97 % de la surface gérée par le Conservatoire sont en ZNIEFF, dont 91% en type I. Ce chiffre témoigne de la qualité biologique des milieux gérés.

Convention de gestion

Parmi les moyens contractuels qui permettent au Conservatoire d'appliquer sur un site donné une gestion bénéfique à la faune et à la flore, la convention de gestion se révèle être un outil incontournable. 73,5% de la surface gérée font l'objet d'une convention de gestion entre son propriétaire et le Conservatoire. 20% appartiennent en pro-



Ph. Conservatoire

priété à l'association et 6,5% sont loués.

Un mode de gestion adapté

Quel que soit le mode de protection mis en place, acquisition, location, convention, classement en réserve..., une expertise scientifique et un plan de gestion sont réalisés pour conserver, et au besoin restaurer, les richesses biologiques du milieu protégé. Toute la difficulté pour le Conservatoire était, jusqu'à une époque récente, de trouver des financements pour pérenniser la gestion souhaitée. Si un classement en réserve naturelle garantit des moyens financiers annuels importants, il en est tout autrement des sites acquis dans le cadre d'un programme de protection dont la durée d'application est limitée (voir l'exemple du programme européen Life Tourbières présenté dans le Sabot de Vénus n°12). Fort heureusement des fonds existent, comme le Fonds de Gestion des Milieux Naturels. Lorsque c'est possible, le Conservatoire contractualise une gestion écologique avec les agriculteurs locaux. Là encore, des fonds existent comme les Contrats territoriaux d'Exploitation et les Mesures Agri-Environnementales (voir l'article sur ce sujet dans le Sabot de Vénus n°10).

Suite page 4

Progressivement, le Conservatoire est devenu propriétaire de l'ensemble de la réserve naturelle de Bois du Parc (Yonne) et de terrains limitrophes. L'objectif envisagé aujourd'hui est d'étendre le statut de protection à ces terrains.

LES MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS

En pourcentage de la surface totale gérée par le Conservatoire :

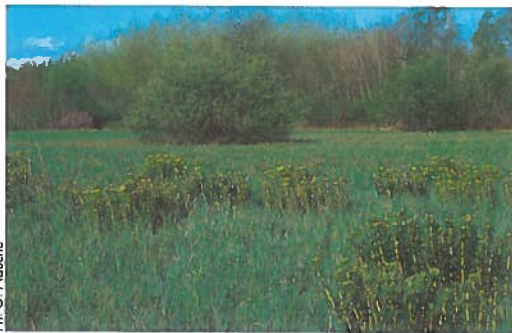
- 47 % de cours d'eau ;
- 27 % de pelouses et rochers ;
- 12 % de prairies ;
- 6,5 % de bois et landes ;
- 6,5 % de marais et tourbières ;
- 1 % de plans d'eau.



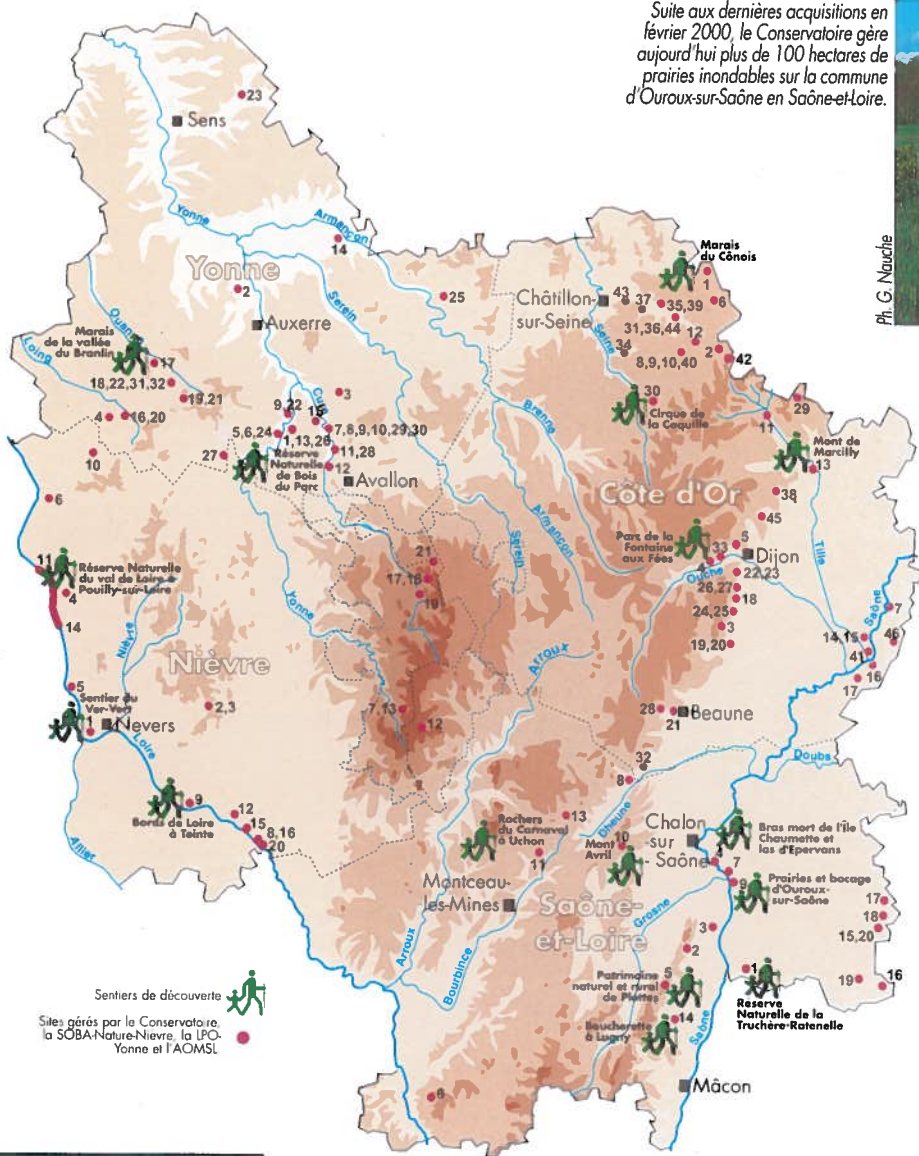
Ph. A. Chiffaut

A Dommartin-lès-Cuseaux, le Conservatoire a acquis un site de 4,5 ha où se coloit un marais, une prairie de fauche inondable et une aulnaie comportant entre autres deux espèces protégées : l'Euphorbe des marais et le Cerisier à grappe.

Suite aux dernières acquisitions en février 2000, le Conservatoire gère aujourd'hui plus de 100 hectares de prairies inondables sur la commune d'Ouroux-sur-Saône en Saône-et-Loire.



Ph. G. Nauchte



L'ouverture des sites au public

Une autre mission du Conservatoire, également importante, est la communication au public des notions de patrimoine naturel et de conservation de la nature. Cette mission est en partie remplie par l'aménagement de sentiers de découverte sur des sites naturels susceptibles d'accueillir des visiteurs. Le Conservatoire a ainsi concouru à l'aménagement de 16 sites dans le cadre du programme régional "Bourgogne Nature".

Une action relayée dans chaque région

Cette démarche de protection des milieux naturels remarquables est relayée dans chaque région par d'autres conservatoires fédérés par Espaces Naturels de France. Tous répondent aux mêmes objectifs déclarés d'intérêt général par la loi du 10 juillet 1976 : la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales. En France, 36 000 ha sont ainsi protégés, dont 9 % par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. ■

François CORDIER

YONNE

	Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Mailly-le-Château	RN Bois du Parc	Bois, pelouse	Conv.État + Propr.CSNB	73
2	Branches	Vallon de la Biche	Tourbière	Convention propriétaire	0,50
3	Sacy	Prairies de Sacy	Prairie à Narcisse	Location et convention	13,00
4	Treigny	Gâtine Beauchet	Lande	Propriété Conservatoire	6,61
5	Merry-sur-Yonne	Rochers Saussois	Pelouse calcaire	Convention commune	3,92
6	Merry-sur-Yonne	Roche au Poulet	Pelouse calcaire	Convention commune	4,96
7	St-Moré	Côte de Char	Bois, pelouse calc.	Convention commune	60,92
8	St-Moré	Camp Cora	Pelouse calcaire	Convention commune	27,36
9	St-Moré	Roche Godin	Pelouse calcaire	Convention commune	9,38
10	St-Moré	Côte St-Moré - La Louise	Pelouse calcaire	Convention commune	22,53
11	Vautenay-sur-Cure	Les Chaumes	Pelouse calcaire	Convention commune	8,15
12	Givry	Les Grands Bois	Pelouse calcaire	Convention commune	27,49
13	Mailly-le-Château	Grotte de la Rippe	Grotte	Convention propriétaire	0,10
14	Villiers-Vineux	Bois de la Garenne	Héronnière	Convention propriétaire	2,00
15	Arcy-sur-Cure	Bois des Grottes	Bois, falaise	Convention propriétaire	21,90
16	Treigny	La Pierre à l'Enfant	Lande	Convention commune	0,10
17	Mezilles	Marais des Proux	Prairie humide	Propriété Conservatoire	15,31
18	St-Sauveur	Marais de la Moutte	Cariçaie	Propriété Conservatoire	5,26
19	Saints-en-Puisaye	Prairie de la Chapelle	Prairie humide	Propriété Conservatoire	0,85
20	Treigny	Pré Beauchet	Prairie à Spiranthe	Propriété Conservatoire	2,80
21	St-Sauveur et Saints	Prés Moutte et Buisson	Pré humide, bois	Convention propriétaire	1,56
22	St-Sauveur	Marais des Comailles	Tourbière	Propriété Conservatoire	5,79
23	Lailly	Prairie de Lailly	Bois marécageux	Convention commune	1,88
24	Merry-sur-Yonne	Saussois - Rochers du Renard	Pelouse, bois, falaise	Propriété Conservatoire	2,5
25	Tanlay	Marais de Baon	Marais alcalin	Convention commune	2,87
26	Mailly-le-Château	Éboulis La Trière	Éboulis, pelouse	Convention commune	3,78
27	Andryes	Vallée Bridard	Pelouse calcaire	Propriété Conservatoire	1,43
28	Vautenay, St-Moré	Côte de l'Étang	Pelouse calcaire	Propriété Conservatoire	4,25
29	St-Moré	Les Îles	Bois alluvial	Propriété Conservatoire	2,12
30	St-Moré	Sur les roches...	Pelouse calcaire	Propriété Conservatoire	13,2
31	St-Sauveur	Pont de Sauroy	Prairie humide	Propriété Conservatoire	7,9
32	St-Sauveur	Prairie des Perches	Prairie et bois humides	Propriété Conservatoire	4,83

358,25

NIÈVRE

Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Marzy	Prairie, lande	Propriété SOBA	16,82
2	Bona - Lichy	Pelouse calcaire	Propriété SOBA	41,26
3	Bona	Marais	Propriété SOBA	0,82
4	Bulcy	Marais	Propriété SOBA	3,61
5	Germigny	Pelouse alluviale	Propriété SOBA	2,64
6	Cosne	Lande à bruyères	Propriété SOBA	2,17
7	Arleuf	Tourbière	Propriété SOBA	0,89
8	St-Hilaire-Lamenay	Pelouse, lande	Propriété Conservatoire	105,65
9	Sougy	Île Tinjat	Bail commune	50,6
10	St-Amand-en-Puisaye	Île Maison Rouge	Convention propriétaire	2,54
11	Pouilly-sur-Loire	Les Perchers	Convention commune	7
12	Decize	Les Loges	Propriété Conservatoire	55,14
13	Arleuf	Île de Brain	Convention propriétaire	6
14	7 communes	Prépermy	Convention Etat	1453
15	Charrin	R.N. Val de Loire	Propriété Conservatoire	91,42
16	St-Hilaire-Fontaine	Île de la Crevée	Propriété Conservatoire	5,34
17	St-Brisson	Le Grand Pré	Propriété Conservatoire	6,8
18	St-Brisson	Près Guits	Convention commune	15,87
19	Montsauche	Chomelet et Patis	Propriété Conservatoire	2,9
20	Lamanay-Cossaye	Nataloup	Propriété Conservatoire	68,03
21	St-Agnan	Surgy	Propriété Conservatoire	4,14
		Verny Brûlon		

1994,64

SAÔNE-ET-LOIRE

Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Truchère-Ratenelle	RN La Truchère	Convention Etat	93,04
2	Nanton	Pelouse de Nanton	Propriété Conservatoire	2,22
3	Sennecey	Au Grot Barat	Bail	3,8
4	Épervans	Île Chaumette	Convention propriétaires	25
5	Tournus-Plottes	Mont de Crâ	Convention communes	22
6	Mailly	Pré de Mailly	Propriété Conservatoire	1,7
7	Ouroux-sur-Saône	Prairies d'Ouroux	Propriété Conservatoire	104,87
8	Dezize-Santenay	Mont de Cène	Convention communes	6,5
9	Ouroux-sur-Saône	La Charette	Convention commune	6,22
10	Moroges	Mont Avril	Convention commune	12,83
11	Le creusot	La Chaume	Convention commune	9
12	Roussillon-en-Morvan	La Croisette	Propriété Conservatoire	4,17
13	St-Sernin-du-Bois	La Manche	Convention commune	3,19
14	Lugny	La Boucherette	Convention commune	15,62
15	Flacey	Chante Merle	Prairies humides, bois	13,25
16	Cuiseaux	Les Millières	Prairies humides	4,15
17	Beaurepaire	Étang chapelle	Prairies humides, bois	9,85
18	Savigny	Grande Malivère	Prairies humides	11,32
19	Dommartin-les-Cuiseaux	Pré Martin	Propriété Conservatoire	4,31
20	Flacey	Planche Bernard	Propriété Conservatoire	4,27

357,36

CÔTE-D'OR

Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Lignerolles	Marais alcalin	Convention + location	9,58
2	Bure-les-Templiers	Marais alcalin	Propriété CSNB	5,37
3	Concoeur	Site à Crapauds	Convention propriétaire	0,1
4	Velars-sur-Ouche	Pelouse calcaire	Propriété CSNB	5
5	Talant	Pelouse calcaire	Convention commune	7
6	Gurgy	Prairie à Narcisses	Convention propriétaire	3
7	Flammerans	Prairie alluviale	Convention Et.Lyonnais	55
8	Essarois	Marais alcalin	Convention propriétaire	2,2
9	Essarois	Marais alcalin	Convention propriétaire	1,5
10	Essarois	Marais alcalin	Convention propriétaire	5
11	Cussey-les-Forges	Marais alluvial	Conv. commune + propriétaire	6,3
12	Recey-sur-Orce	Marais alcalin	Convention commune	1
13	Marcilly-Tille	Butte de Marcilly	Convention commune	10
14	Tillenay	Mares de Tillenay	Convention commune	1,2
15	Tillenay	Pré Champ Levet	Bail rural	2,2
16	St-Seine-en-Bâche	Bras mort de St-Seine	Conv. DDE et Pêche	5
17	Samerey	Marais Étang L'Aillon	Convention Et.Solvay	10,05
18	Gevrey Chambertin	Château Renard	Convention commune	8
19	Vosne Romanée	La Montagne	Convention commune	16
20	Vosne Romanée	Les Charrières	Convention commune	10
21	Pommard	Sur la Chaume	Convention commune	38
22	Couchey	La Montagne	Convention commune	33
23	Couchey	Lavaux	Convention commune	12
24	Morey St-Denis	Combe Grisard	Convention commune	13
25	Morey St-Denis	Rue de Vergy	Convention commune	7
26	Brochon	Les Fiches	Convention commune	50
27	Brochon	Champ Sement	Convention commune	10
28	Nantoux	Montagne de la Chaume	Bail emphytéotique	100
29	Vernois-les-Vesvres	Marais de Vernois	Convention propriétaire	25
30	Étalante	Source de la Coquille	Convention commune	4,13
31	Leuglay	Valverset	Convention propriétaires	2
32	Santenev	Mont de Cène	Convention commune	7,7
33	Velars-sur-Ouche	Parc du Château	Convention Ass. ACODEGE	1,4
34	St-Germain-le-Rocheux	Le Moulin	Convention propriétaire	3,17
35	Voullaines-les-Templiers	Combe Michaut	Propriété Conservatoire	2,22
36	Leuglay	Vau Martin	Convention propriétaire	0,82
37	Vanvey-sur-orce	La Choulière	Propriété Conservatoire	2,05
38	Is-sur-Tille	Petit Clocher	Convention commune	2
39	Voullaines	Combe au Loup	Convention propriétaire	0,68
40	Essarois	Pierre Blanche	Convention propriétaire	0,25
41	Maillys	Gravière des Maillys	Conv. Conseil Général	35
42	Chaugey	Pré-Mouts	Convention commune	1
43	Maisey-le-Duc	Maison Dieu	Convention propriétaire	9,8
44	Leuglay	Tête cendrée	Convention commune	2,72
45	Épagny	Carrière	Convention propriétaire	5
46	Villers-Rotin	Étang Villers-Rotin	Convention propriétaire	38

569,44

La gestion des par les cheva

Depuis sept ans maintenant, le Conservatoire utilise des chevaux dans plusieurs des milieux humides qu'il gère. Ces petits chevaux très rustiques, originaires de Pologne, les Konik Polski, entretiennent de façon originale les marais de Lignerolles et de Cussey-Jes-Forges (Châtillonnais), le marais des Proux (Puisaye), les prairies humides de St-Sernin-du-bois (Saône-et-Loire) et la lande atlantique de la Gâtine-Beauchet (Puisaye).

Le Conservatoire suit ainsi l'exemple de nombreux gestionnaires d'espaces naturels qui, depuis 10 ou 20 ans, y ont réintroduit de grands herbivores : chevaux Camargue et bovins Highland au marais Vernier (Eure), poneys Dartmoor dans les landes du Craou (Finistère), poneys et bovins Highland au platier d'Oye (Pas de Calais), et ... Konik Polski au marais de Pagny/Meuse (Meuse), géré par le Conservatoire des Sites Naturels Lorrains. Tous ces gestionnaires utilisent les grands herbivores comme "générateurs de biodiversité".

En effet, par leurs coups de dents et de sabots, ils font régresser les grands héliophytes comme le Roseau et limitent la croissance des arbustes. Ils permettent ainsi une ouverture du milieu profitable à des espèces plus rares, comme la Gentiane pneumonanthe, à Lignerolles. Ces "tondeuses à quatre pattes" n'effectuant pas leur travail de façon aussi systématique que des engins de fauche, elles entraînent, en fonction de leurs lieux de passage, d'alimentation, de repos, etc., une diversification des conditions, créant, par exemple, de petites dépressions mises à nu par les sabots, dans lesquelles se plaît une flore plus hygrophile comme la Renoncule flammette.

Très proches du cheval primitif européen représenté sur les fresques préhistoriques des grottes Cosquer ou Chauvet, comme en témoignent certaines de leurs caractéristiques anatomiques (robe gris-souris, taille réduite, membres sombres, fins et poilus, raie mulassière marron sur le dos, etc...), les Konik Polski sont très rustiques. Ils supportent ainsi sans difficulté majeure une sous-alimentation hivernale, puisant alors dans leurs réserves adipeuses accumulées à la belle saison.



Ph. Conservatoire

Image idyllique d'un outil parfait ? Un peu... Car s'il est vrai que le pâturage extensif a profité à certains milieux et à certaines espèces végétales, le pilotage de nos tondeuses à crinière s'avère plus délicat que décrit précédemment. Gourmands, comme tout à chacun, les chevaux pâturent en premier lieu et de façon importante ce qu'ils préfèrent... c'est-à-dire la bonne pâture bien grasse, située un peu plus haut et en périphérie des

Les Konik Polski sont issus d'une race rustique génétiquement très proche du Tarpan, le cheval sauvage d'Europe aujourd'hui disparu, que l'on retrouve sur les fresques de Lascaux.
Dessin B. de Baillencourt



Konik Polski sur le site des Proux en Puisaye
Ph. J. Charles

milieux humides ux Konik Polski



LOCALISATION

- 1 - Marais de la Gorgeotte (Lignerolles - Côte-d'Or) ;
- 2 - Marais des Pospis (Cussey-les-Forges - Côte-d'Or) ;
- 3 - Marais des Proux (Mézilles - Yonne) ;
- 4 - Prairies humides de St-Sernin-du-Bois (Saône-et-Loire).



Ph. J. Charles

Sur le site des Proux, les juments, laissées en monte libre, donnent naissance à un poulain par an environ.

luer quelle alimentation est disponible chaque mois, et donc d'adapter le nombre d'animaux sur les sites. Avec comme objectif final de proposer un plan de pâturage englobant, d'une part, tous les sites de Puisaye, et, d'autre part, ceux du Châtillonnais. Celui-ci devrait permettre, en déplaçant le cheptel d'un site à l'autre, d'améliorer la gestion du milieu tout en assurant aux chevaux une alimentation et une situation sanitaire satisfaisantes. Et pour finir, une petite enquête sera réalisée afin de connaître la manière dont ce mode de gestion des zones humides est perçu, à la fois par les habitants et par les adhérents du Conservatoire. ■

Arnaud DURANEL

zones plus humides ; tout en délaissant un peu certaines zones moins appétentes, comme les jonçales, cariçales ou mégaphorbiaies, et en évitant totalement quelques espèces dites "de refus" parce que toxiques, épineuses, urticantes ou au goût apparemment très désagréable pour la langue de ces gourmets équins. Ces dernières, comme l'Iris, ont alors un peu tendance à se développer.

que d'habitude !) qu'à la belle saison... Les chevaux, qui, tels la cigale, n'ont fait que chanter l'herbe verte tout l'été, se retrouvent fort dépourvus les frimas revenus ! Il semble donc qu'ils puissent parfois avoir l'estomac un peu trop creux. Le Conservatoire, désireux d'affiner la gestion par le pâturage, souhaite lancer un programme d'étude sur plusieurs sites, notamment à Lignerolles et sur le marais des Proux. Après un diagnostic de l'évolution des milieux et de la flore en 1999, qui a montré les différents succès et problèmes évoqués ci-dessus, il nous est apparu souhaitable, cette année, d'étudier finement la mise en place d'un suivi sanitaire des chevaux. Une notation mensuelle de l'état d'engraissement sera réalisée sur tous les animaux, et permettra de savoir si la végétation fournit une nourriture suffisamment abondante, et quelles sont les périodes critiques pour les Konik Polski. Un suivi parasitologique sera également effectué. En outre, des prélèvements de végétation permettront d'éva-



Ph. L. Demellier

Cheval rustique, le Konik Polski supporte très bien d'être à l'extérieur toute l'année. Il dispose cependant sur chaque site d'un abri.

La pression de pâturage est donc assez différente selon les groupements végétaux, ce qui fait que la mise en place d'un pâturage efficace n'est pas aussi facile qu'on pourrait le penser au premier abord. Elle demande une attention et un suivi constants, tant au niveau des animaux que de la végétation.

Par ailleurs, les zones les moins humides sont justement les zones qui constitueraient, si elles n'étaient pas rasées dès le printemps, les réserves hivernales les plus importantes en qualité et en quantité ! La végétation des zones les plus humides n'est en effet appétente et riche en énergie (au moins plus



Ph. A. Chiffaut

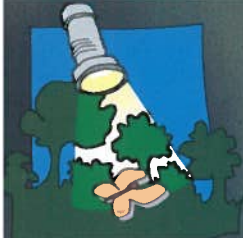
La qualité fourragère des milieux humides étant médiocre, les Konik doivent manger plus que la normale pour satisfaire leurs besoins. En hiver, en fonction de la végétation disponible, des compléments fourragers peuvent être nécessaires.

DESCRIPTION

Les adultes pèsent entre 380 kg et 420 kg, pour une taille moyenne de 1,35 m au garrot. La robe est de couleur isabelle ou gris souris avec une raie mulassière noire sur le dos. Le pelage est plus clair en hiver. La crinière est courte et dressée, le chanfrein busqué. L'étalon a une encolure plus forte et plus courbée que la jument.



Ph. J. Charles



Leçon de chose

À la découverte de Bourgogne

Dans le dernier numéro du Sabot de Vénus, nous vous proposons une nouvelle rubrique naturaliste. Après les orchidées que le botaniste Pierre AGOU nous a fait découvrir, nous vous proposons aujourd'hui de partir à la rencontre de ce puissant prédateur qu'est le Faucon pèlerin.

Trois espèces de faucons nichent en Bourgogne : le Faucon crécerelle, le Faucon hobereau et le Faucon pèlerin. Ces faucons se différencient aisément des autres rapaces par la silhouette de leurs ailes en forme de faux, caractéristique à l'origine de leur nom de famille *Falconidés*.

Le plus grand faucon de Bourgogne

Par rapport à ses 2 cousins bourguignons, le pèlerin se distingue par son habitat dans les falaises et également par sa corpulence plus imposante (jusqu'à 1 mètre d'envergure) et plus trapue (aile large, queue courte). Il a également un régime alimentaire particulier puisque presque exclusivement constitué d'oiseaux de taille moyenne, alors que le crécerelle se nourrit essentiellement de campagnols et d'insectes, et que le hobereau agrémente son menu d'une majorité de gros insectes. Le faucon pèlerin capture ses proies en vol, en piquant les ailes fermées, depuis une grande hauteur.

Un prédateur fragile

Ce prédateur a fait l'objet de toutes les attentions de la part des ornithologues, ce qui, en Bourgogne,

nous a permis de suivre son évolution depuis 1940, année où les premiers couples nicheurs furent signalés. Après un maximum de 14 couples reproducteurs entre 1960 et 1970, un net déclin s'observe cependant. Il est essentiellement dû aux persécutions et à l'emploi de pesticides du type DDT. En effet, des études anglosaxonnes ont montré le rôle important de la contamination des oiseaux par des pesticides organochlorés. Le Faucon pèlerin étant un prédateur, il se situe en fin de chaîne alimentaire et concentre ainsi les pesticides qui le rendent stérile, perturbent son comportement alimentaire et fragilisent ses oeufs. Seul un couple reproducteur subsiste en Bourgogne durant les années 1970. Grâce à la fin de l'utilisation de ces produits dangereux, l'application de la loi de protection de la nature (loi du 10 juillet 1976 et son arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des espèces protégées sur le territoire national), l'information et une surveillance des sites, le nombre d'oiseaux passe rapidement de 2 à 6 couples entre 1980 et 1989.

En 1986, en Côte-d'Or, la mesure réglementaire qu'est l'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (voir encadré ci-dessus) prend effet. Dès lors, les effectifs ne cessent d'augmenter pour atteindre 21 couples en 1998.

Si les oiseaux adultes sont d'ordinaire sédentaires, les juvéniles semblent abandonner leur lieu de naissance et effectuer des migrations erratiques vers d'autres régions. C'est ce phénomène qui a permis à l'oiseau de recoloniser son territoire à partir des années 80.



Cliché P. 1986

du plus grand faucon : le Faucon pèlerin

L'Arrêté de Protection de Biotope

En 1986 est mis en place un A.P.B. dans le département de la Côte-d'Or. C'est un arrêté ministériel signé par le Préfet de Bourgogne. Il vise à protéger le biotope de reproduction du Faucon pèlerin vis-à-vis notamment de la pratique de l'escalade, pratique sportive la plus problématique pour la reproduction de ce rapace. Celle-ci s'étend de janvier (période des parades) et du choix des sites de reproduction) à juillet (lorsque les jeunes prennent leur envol). Cette mesure réglementaire repose sur l'initiative d'une association de protection de la nature, "L'Aile Brisée - protéger, secourir les rapaces en Côte-d'Or". Le contenu du règlement a été défini en concertation avec les acteurs locaux : communes, propriétaires, forestiers, pratiquants du vol libre, de l'escalade, etc. Au total, 12 sites de falaises ont été retenus sur lesquels, du 15 février au 15 juin, l'escalade, le départ d'U.L.M. et la pratique de l'aile volante, les travaux publics et privés (y compris les coupes forestières) sont interdits.

Une protection efficace

Une autre des menaces pesant sur le pèlerin était le désairage, par les fauconniers, d'œufs et de poussins. Le marché transitait notamment par l'Allemagne. En Bourgogne, même si des disparitions de couples ont été observées, il n'y a pas eu de cas reconnu de cette pratique. Une bonne information, une forte pression d'observation et de surveillance des sites de la part de naturalistes bénévoles ont permis d'éviter ces problèmes (la gendarmerie, les douanes et les personnes habitant à proximité des sites participent également à cette surveillance). Aujourd'hui, les principales menaces pesant sur la reproduction du pèlerin sont les pratiques sportives sur les falaises (escalade, randonnée, aile delta, parapente, etc.), biotopes de reproduction du Faucon pèlerin. Ces activités ne sont pas toujours compatibles avec le cycle de reproduc-

Faucon pèlerin *Falco peregrinus* Famille des Falconidés

Description :

Adulte : dos gris ardoisé, ventre blanc barré de sombre paraissant gris de loin, croupion et base des ailes gris bleu, moustache noire et front sombre.
Juvenile : dos plus sombre et plus brun, ventre jaunâtre avec des stries longitudinales sombres, moustaches plus fines, front moins sombre, silhouette plus élancée.



Cliché Ph. Vorbe

tion de l'espèce. C'est dans ce cadre qu'a été mis en place l'Arrêté de Protection de Biotope.

Des mesures concertées

Même si quelques problèmes ont été notés, le bilan de l'A.P.B. est positif. Il a permis à la population de faucons de recoloniser d'anciens sites,

Les falaises du Saussois

Les sites potentiels de nidification peuvent aussi faire l'objet d'acquisition et/ou de convention de gestion. Ce cas de figure s'est présenté dans l'Yonne où le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons s'est porté acquéreur du Rocher du Renard et d'un ensemble de pelouses calcaires



Cliché Ph. Vorbe

L'expansion du Faucon pèlerin pourrait être freinée par l'arrivée de son prédateur naturel : le Grand-Duc d'Europe, de retour en Bourgogne.

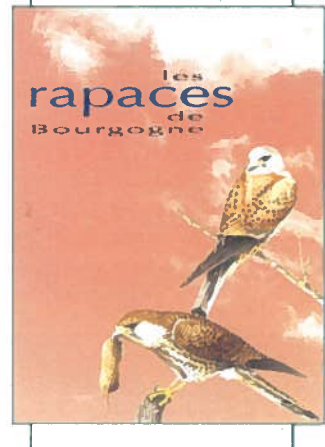
aux varappeurs de continuer à pratiquer leur sport et d'informer localement les utilisateurs des sites. Dans le cadre de ces mesures réglementaires, signalons le cas de la création de la future réserve naturelle de la Combe Lavaux, près de Gevrey-Chambertin (21). Ce site exceptionnel abrite un couple de Faucon pèlerin. Aussi, le futur règlement de la réserve a-t-il été élaboré avec tous les usagers du site, ce qui permet un large consensus. Non seulement le site de reproduction mais aussi les reposoirs favoris du pèlerin seront protégés en limitant les périodes d'escalade.

à proximité des célèbres Rochers du Saussois. Cette acquisition assure la tranquillité de ce site de reproduction d'un couple de Faucon pèlerin. Sur ce rocher, un accord a été trouvé entre le Conservatoire, la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Yonne et les varappeurs, notamment au niveau du respect de dates d'escalade et de la délimitation de voies autorisées. Dans tous les cas, le dialogue est nécessaire et il ne faut pas négliger l'information très large du public et des usagers. Ainsi, tout le monde peut continuer d'admirer ce superbe rapace, hôte prestigieux de nos falaises bourguignonnes. ■

Didier HERMANT

LES RAPACES DE BOURGOGNE

Pour la première fois en Bourgogne, une synthèse présente une des richesses les moins connues du patrimoine de cette région : les rapaces. Un ouvrage récapitulant les principales informations sur ces oiseaux, dont 15000 données concernant la nidification, collectées sur 5 ans par plus de 300 observateurs. Des textes s'adressant aussi bien au grand public qu'aux ornithologues ; des croquis d'identification inédits, 30 planches originales en couleur et de nombreuses photographies. Edité par l'Aile Brisée, 2000, 176 pages, 150 francs.



Trois nouveaux à découvrir en "Bo

Des cadoles de Plottes à la teppe de la Boucherette à Lugny, en passant par le cirque de la Coquille à Étalante, trois nouveaux sites naturels équipés pour l'accueil du public sont à votre disposition pour découvrir le patrimoine naturel et rural de notre Bourgogne. Alors, préparez vos jumelles et de bonnes chaussures... À vos marques, prêts... découvrez...

Le patrimoine naturel et rural de Plottes



L'Engoulevent d'Europe est un oiseau très discret. Sa robe brun gris le rend difficile à repérer. Mais à défaut de le voir, vous pourrez cependant écouter son ronronnement crépusculaire sur la colline de Crâ.

Dessins M. Bouillot



Ph. B. Hyvernat

Le Cirque de la Coquille, un étonnant relief en plein coeur du Châtillonnais.

Le Cirque de la Coquille

Cette reculée, située sur la commune d'Étalante (Côte-d'Or), est l'un des paysages naturels les plus curieux et les plus spectaculaires de Bourgogne. La mise en place d'un sentier de découverte, réalisé avec l'aide de Dominique LAGOUTTE, Conservatrice bénévole du site pour le Conservatoire, permet d'en faire le tour complet. Le sentier part du pied du cirque où une source donne naissance à un petit ruisseau, la Coquille. Celle-ci rafraîchit les visiteurs avant l'ascension jusqu'au sommet. De là haut, une vue imprenable s'offre à vous sur le village d'Étalante et le Châtillonnais. Ce site grandiose, classé pour son aspect pittoresque, recèle de nombreuses plantes à caractère montagnard : la Carline acaule, la Germandrée des montagnes... Les éboulis instables, colonisés par une

- le sentier du Bois (8,5 km) qui après être passé près de la cadole des Crêts et sa table d'interprétation, traverse le Bois de Plottes, d'une superficie de 210 ha environ, l'un des plus grands massifs forestiers du tournugeois.

Le patrimoine naturel et rural de Plottes

Localisation : 5 km environ au sud-ouest de Tournus (71).

Accès : libre et ouvert toute l'année

Durée de la visite et longueur : 1 à 4 heures environ (1,5 km à 8,5 km) en fonction des sentiers.

Outils de découverte : dépliant guide, tables d'interprétation, tables de lecture du paysage.

Matériels nécessaires : chaussures de marche, jumelles.

Visites guidées (pour les groupes organisés) : Association "Aux Écrouats", Mairie, Le bourg, 71700 Plottes.

Réalisé avec le soutien financier du Conseil régional de Bourgogne et du Conseil Général de Saône-et-Loire.

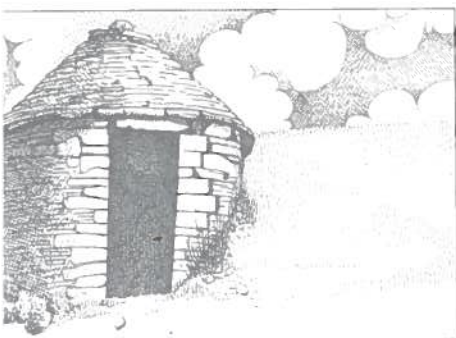
Situé dans la région de la Côte Mâconnaise et plus particulièrement dans le Pays de Tournus (Saône-et-Loire), le petit village de Plottes se cache dans un paysage verdoyant et vallonné. Le territoire de la commune recèle un important patrimoine naturel, rural et architectural à découvrir.

L'association locale "Aux Écrouats" oeuvre pour la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine. Quatre sentiers de découverte, réalisés par l'association en partenariat avec le Conservatoire, sont à votre disposition :

- le *petit sentier* (1,5 km) avec ses cinq pupitres d'interprétation sur la cadole du Moulin, la vigne d'hier à aujourd'hui, la teppe de la Chapelle, le village de Plottes et le pays de Tournus ;

- le *sentier des Crêts* (6 km) avec la table d'interprétation du patrimoine naturel de la colline de Crâ et son pôle de lecture du paysage ;

- le *sentier des vignes* (4 km) qui passe aux portes même du village de Chardonnay, village qui a donné son nom au fameux cépage de vins blancs connus du monde entier ;



Les cadoles sont des constructions en pierres sèches qui servaient d'abris sèches qui servaient d'abris aux vigneron. Deux d'entre elles, notamment la cadole du moulin ci-dessus, ont été rénovées grâce aux bénévoles de l'association "Aux Écrouats".

Dessins M. Bouillot

Ci-dessous, le village de Plottes, vu depuis le petit sentier sur la teppe de la Chapelle.

Dessins M. Bouillot



sites naturels urgogne nature



Le Cirque de la Coquille est façonné dans une couche de calcaire caractéristique du plateau du Châtillonnais. Ce calcaire se délite en blocs formant des éboulis. A la base, au niveau de la couche marneuse, surgit la source.

végétation particulière, hébergent, entre autres, la Liniaire des Alpes, *Linnaria alpina*, sous espèce *petraea*, l'une des dernières stations de plaine de cette plante. Enfin, non loin des fondations d'un ancien moulin, sévissait la légendaire Fée Greg qui emportait les enfants... ■

Bernard HYVERNAT



Caline acaule
Dessin J.P. Derinck



Linaire des Alpes
Dessin J.P. Derinck

Le cirque de la Coquille

Localisation : 60 km environ au nord-ouest de Dijon (21).

Accès : libre et ouvert toute l'année

Durée de la visite et longueur : 1 à 2 heures environ (1 km).

Outils de découverte : dépliant guide.

Matériel nécessaire : chaussures de marche, jumelles.

Recommandation : le sentier présente quelques passages à forte dénivellée.

Visites guidées (pour les groupes organisés) : Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

Réalisé avec le soutien financier de l'Europe (FEOGA) et du Conseil régional de Bourgogne.

La Boucherette

Située sur le flanc d'une vallée au sein d'un plateau calcaire, la "teppe" de la Boucherette (Saône-et-Loire) garde en mémoire le travail des carriers, laviers, bûcherons et vigneronniers. Ici, les vignes anéanties par le Phylloxéra n'ont pas été replantées. Un pâturage communal les a remplacées. Une pelouse calcaire appelée "teppe" a été entretenue par des chèvres et quelques vaches. Abandonnés, ces différents milieux ont été colonisés spontanément par une cinquantaine d'espèces d'arbres et d'arbustes signalés par des panonceaux. Si leur diversité est étonnante, la propension de certains buissons (dont les buis, les prunel-

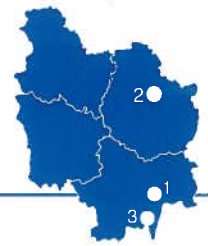


Ph. R.D. et I. Conry

liers, etc.) à se multiplier rapidement représentait une menace pour la pelouse qui se refermait rapidement. La Communauté de Communes du Haut-Mâconnais, la commune de Lugny et le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons ont convenu de préserver ce milieu ouvert. Des buis ont été arrachés jusqu'au "murger" qui limitait le haut des vignes. La "teppe" a été fauchée.

Au dessus de la corniche calcaire, des buis ont été coupés, ce qui dégage un point de vue qui s'étend des contreforts du Massif Central aux Alpes en survolant les Monts du Mâconnais et la vallée de la Saône. Un sentier balisé "Suivez la mante" est aménagé de quatre tables de lecture présentant la flore et la faune. Selon la saison, vous rencontrerez des orchidées, des plantes herbacées méridionales ou montagnardes, des insectes, dont la sauterelle Éphippigère des vignes, la Petite Cigale montagnarde, l'Ascalaphe, ou encore de nombreux oiseaux qui rendent la promenade crépusculaire particulièrement agréable. ■

Renée CONRY
Conservatrice bénévole



LOCALISATION

- 1 - Patrimoine naturel et rural de Plottes
- 2 - Cirque de la Coquille
- 3 - La Boucherette

BOURGOGNE NATURE

Les dépliants guides des trois sites naturels équipés pour l'accueil du public s'intègrent dans la démarche "Bourgogne Nature" soutenue par le Conseil régional de Bourgogne.



**PATRIMOINE
NATUREL ET RURAL
DE PLOTTE**

**LA
BOURGOGNE
NATURE**

Les dépliants-guides sont disponibles dans les offices du tourisme, les syndicats d'initiative, les mairies et autres points publics aux alentours des sentiers.

Lire, voir, sortir...

LE PANACHE D'YSENGRIN

Voilà le joli nom d'une toute nouvelle association bourguignonne qui se donne comme objectif de contribuer à la réhabilitation du loup : "Hostile aux descriptions diaboliques, héritées du passé, l'association ne souhaite pas pour autant nier les problèmes posés par le retour du canidé. Dans un souci d'objectivité, nous aimerions pouvoir nous faire l'écho de toutes les opinions sur le sujet." Pour ce faire, l'association mettra bientôt en oeuvre une base de données, un site internet et un bulletin d'information. Pour tout renseignement, écrivez à : Le Panache d'Ysengrin, 12 rue Sainte Anne, 21000 Dijon.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE 2000

Membres élus

Président d'Honneur

Jean-Louis CLAVIER

Président

Alain DESBROSSE

Vice-Président

Éric MORHAIN

Trésorier

Gilles PACAUD

Trésorier-Adjoint

Bernard BLONDEL

Secrétaire Général

Régis DESBROSSES

Cécile CLAVEIROLE-CLERC

Jean-Patrick MASSON

Gilles LOUVIOT

Pierre MAILLARD

Frédéric OBIN

Gérard SAVÉAN

Michel CLÉMENT-GRANDCOURT

Benoit BERGER

Daniel SIRUGUE

Membres de droit

A.O.M.S.L

L.P.O. YONNE

S.O.B.A.

AILE BRISÉE - CEOB

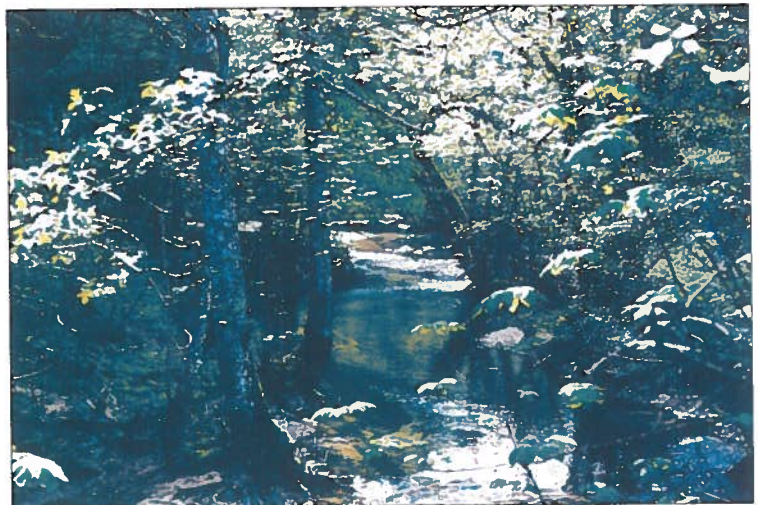
Résultats du concours photo "Les milieux naturels de Bourgogne"

Près de 81 candidats ont participé au Concours Photo 99 organisé par le Conservatoire et la Fnac Dijon.



Parmi les 190 photographies reçues, voici celles des 3 lauréats qui ont gagné des bons d'achat Fnac de 1000, 500 et

250 francs ainsi que 6 pellicules Gold offertes par Kodak Industrie à Chalon-sur-Saône. Cinq pellicules ont également été offertes à Pierre Deneufchâtel et Jacques Ribière, respectivement 4ème et 5ème lauréats. Un prix spécial a été remis à un enfant du Centre éducatif de l'ACODÈGE de Velars-sur-Ouche dans le cadre de son programme éducatif sur les milieux naturels de Bourgogne. Les 20 meilleurs clichés ont été exposés au mois de mars 2000 au Forum de la Fnac de Dijon.



Le 1er prix a été attribué à **Jean-Pierre UROZ** (Dijon - 21) pour sa photo "Le Suzon, secret de la nature".

Le 3ème prix a été attribué à **Roland BRISSET** (Mailly-le-Château - 89) pour sa photo "Bras-mort de l'Yonne".

Le 2ème prix a été décerné à **Pierre DENEUFCHATEL** (Cosne-sur-Loire - 21) pour sa photo "Barques de Loire".



Compte-rendu de l'assemblée générale

Le samedi 20 mai 2000 a eu lieu à Moroges, en Saône-et-Loire, l'assemblée générale annuelle du Conservatoire. Une rencontre qui a réuni environ 150 adhérents. Après une matinée studieuse, tout le monde s'est retrouvé l'après-midi sous le soleil pour les visites guidées des prairies et du bocage d'Ouroux-sur-Saône ou du Mont Avril. Cette dernière visite remporta un vif succès. En effet, beaucoup d'adhérents en profitèrent pour découvrir ce sentier, un des derniers

aménagé par le Conservatoire. Le compte-rendu de l'assemblée générale est disponible sur simple demande au Conservatoire.

Souscription 2000 : pour l'acquisition de tunnels à chauves-souris

Le Conservatoire vous propose cette année une souscription un peu particulière : des tunnels désaffectés (eh oui !), à Montméland et Dompierre-les-Ormes, en Saône-et-Loire, devenus l'un des principaux refuges de ces mammifères

peu connus : les chauves-souris ! Protégés par la loi, ces animaux sont dépendants d'abris calmes et tempérés pour hiverner. Ces tunnels, à l'image des grottes naturelles, abritent chaque hiver un nombre croissant d'espèces et d'individus, dont plusieurs espèces rares inscrites sur les listes européennes de protection. Moyennant quelques légers aménagements, les capacités d'accueil de ces sites pourraient être encore augmentées. Seule l'acquisition et une gestion appropriée, mise en oeuvre avec les associations locales, permettront de garantir à ces petits animaux de bonnes conditions d'hivernage.

Lire, voir, sortir...

N'hésitez pas à nous demander le dépliant de souscription pour participer à cette action de protection.



Nouvelle exposition sur la nature bourguignonne

En 1992, le Conservatoire créait sa première exposition sur les milieux naturels de Bourgogne ; en 7 ans cette exposition fut utilisée avec succès par de nombreuses écoles, bibliothèques, centres sociaux de Bourgogne et dans de nombreuses manifestations.

Depuis quelques mois, le Conservatoire travaille à la refonte de cette exposition avec un objectif : présenter les relations de l'homme avec les milieux naturels à travers l'histoire.

Cette exposition sera composée de neuf panneaux dont un de présentation générale des milieux naturels, un sur les actions du Conser-

vatoire et sept sur chacun des milieux naturels (fleuves et rivières, forêts, étangs, marais et tourbières, etc.).

Dès cet automne, huit exemplaires de cette exposition circuleront dans les quatre départements de Bourgogne. L'année prochaine, courant 2001, cette exposition sera enrichie de différents outils pédagogiques à destination des enseignants. Notre démarche est ainsi de faire découvrir aux enfants comme aux adultes les richesses de la Bourgogne et de sensibiliser chacun à la protection de notre environnement.

Ce projet ambitieux a nécessité le soutien de nombreux partenaires dont le Conseil régional de Bourgogne, le Ministère de l'Environnement, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Loi-

re-Bretagne, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et la Fondation EDF.

Si cette exposition vous intéresse et que vous souhaitez l'emprunter, n'hésitez pas à contacter Cécile TRUILLOT, au Conservatoire, au 03 80 71 95 55.

Salon Florissimo

Pour sa septième édition, qui s'est déroulée du 10 au 20 mars au Palais des Congrès de Dijon, Florissimo avait choisi pour thème "les Paradis Marins et Exotiques". Le Conservatoire était au rendez-vous, comme les 200 000 visiteurs attendus et venus parfois de loin (nous avons rencontré des Suédois, des Canadiens !).

Les adhérents qui nous aidèrent pendant ces 10 jours furent récompensés par le vif succès rencontré par notre stand, comme en témoignent les 110 adhésions enregistrées.

Ce résultat démontre une fois encore l'intérêt du public pour nos actions et l'importance de notre présence dans une telle manifestation. Le Conservatoire sera également présent à la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon du 1er au 12 novembre 2000. Si vous êtes volontaire pour venir pendant quelques heures nous aider à tenir le stand, merci de contacter Cécile TRUILLOT au Conservatoire au 03 80 71 95 55.

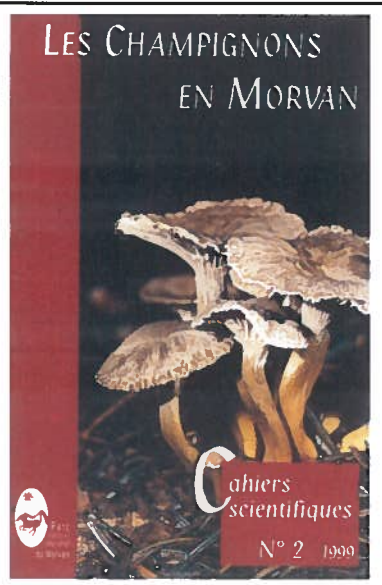


LES CHAMPIGNONS EN MORVAN

Depuis de nombreuses années, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et la Parc Naturel Régional du Morvan collaborent étroitement dans de nombreux domaines des sciences naturelles. Cette collaboration, qui, à chaque automne, se concrétise par des expositions de champignons, a conduit tout naturellement à la réalisation de cet ouvrage. Les auteurs, Jean-Pierre DECHAUME, Jean LAGEY et Robert PILLON, sont des naturalistes de terrain passionnés de mycologie. Bilan provisoire des connaissances, informations objectives, renseignements pratiques, évocation des problèmes liés à l'évolution actuelle de la couverture forestière... La diversité des thèmes abordés est susceptible de toucher un large public : du mycologue averti au mycophage occasionnel, sans oublier le naturaliste interpellé par tout ce qui vit.

Edité par le Parc naturel régional du Morvan, 1999, Cahier scientifique n°2, 80 pages, 69 francs.

Livre disponible dans toutes les librairies.



**SEMCO,
IMPRIMEUR
NATURE !**

Tout a commencé en 1991 alors que SEMCO imprimait le premier numéro du Sabot de Vénus, dont quelques exemplaires subsistent dans les archives du Conservatoire. C'était le premier pas de l'indéfectible soutien de cette entreprise dirigée par Claude Ollier. Ornithologue amateur, adhérent de la première heure au Conservatoire, cet imprimeur a mis son savoir-faire au service de notre association. Issu d'une famille où l'imprimerie est omniprésente (son grand oncle a créé le Musée de l'imprimerie à Lyon), Claude Ollier peut à juste titre s'enorgueillir de la qualité de son travail et de celui accompli par ses neuf salariés. Toutes nos publications sont là pour en témoigner. Naturaliste, Claude Ollier a également eu le souci d'intégrer son activité dans une démarche respectueuse de l'environnement : encres écologiques, papiers recyclés et blanchis sans chlore, traitement des eaux usées, recyclage des papiers inutilisés, etc., tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les nuisances environnementales. C'est tout cela qui unit le Conservatoire à son imprimeur et nous garanti un partenariat long et fructueux.

LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

La conservation et la gestion du patrimoine naturel bourguignon.

Le Conservatoire se donne pour objectif premier la conservation et la gestion du patrimoine naturel bourguignon, sous la forme d'acquisition de sites, de location ou de convention de gestion avec les propriétaires. Les sites ainsi préservés et gérés par le Conservatoire constituent une source de richesses naturelles dont chacun pourra profiter dans l'avenir.

La sensibilisation au patrimoine naturel.

Le second objectif de l'association est la sensibilisation au patrimoine naturel, au moyen de publications et d'aménagements de sites pour leur ouverture au public.

Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée.

Une vingtaine de permanents de formations diverses mettent en commun leurs compétences pour faire aboutir ces objectifs.



Votre adhésion permet au Conservatoire de mieux défendre le patrimoine naturel.

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire.

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons.

Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (assemblée générale, Conseil d'administration...), au fonds d'entretien des sites naturels acquis, à l'édition de cette revue d'information *Le Sabot de Vénus*.

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels.

Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.

LES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE

Union Européenne, État, Établissements publics...



Collectivités locales



Entreprises

Amora
Botanic
Caisse d'Épargne
EDF Bourgogne
Fondation EDF
Fnac (Dijon)
Germinal (Auxerre, Sens, Tonnerre)
Hôpital de Tonnerre
Info Côte-d'Or
I.G.N.
Kodak Industrie
Lyonnaise des Eaux
Radio Parabole
SEMCO
S.A.P.R.R.
S.N.C.F.
Solvay

Communes

Brochon (21)
Couchey (21)
Cussey-les-Forges (21)
Étalante (21)
Gevrey-Chambertin (21)
Is-sur-Tille (21)
Marcilly-sur-Tille (21)
Morey-St-Denis (21)
Nantoux (21)
Pommard (21)
Recey-sur-Ource (21)
Santenay-les-Bains (21)
Talent (21)
Tillenay (21)
Vosne-Romanée (21)
Chaugey (21)
Pouilly-sur-Loire (58)
St-Brissson (58)
Dezize-les-Maranges (71)
Le Creusot (71)
Ouroux-sur-Saône (71)
Plottes/Tournus (71)
Moroges (71)
Lugny (71)
St-Sernin-du-Bois (71)
Lailly (89)
Sacy (89)
Tanlay (89)
Givry (89)
Merry/Yonne (89)
St-Moré (89)
Treigny (89)
Voutenay/Cure (89)
Mailly-le-Château (89)

Associations



Fondation
NATURE & découvertes



LPO
Yonne



SEMCO est l'imprimeur privilégié du Conservatoire pour sa gamme de papier recyclé ou traité sans chlore et parce que ses eaux usées sont épurées avant rejet SEMCO l'imprimeur naturel



Numéro imprimé sur papier en partie recyclé, blanchi sans chlore.